

A.G.3

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.555,37 euros
Siège social : 3 Rue Agathe
92800 Puteaux
350 079 380 RCS de Nanterre
(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 5 FEVRIER 2025

Le 5 février 2025
A 14 heures
Au siège de la Société

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance par lettre remise en main propre.

Monsieur Raoul VIDON préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés.

Tous les associés étant présents, ces derniers reconnaissent que l'assemblée, réunie sur convocation du gérant, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Nomination d'un Co-Gérant ;
- Modification de l'article 8 « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX PARTS SOCIALES » des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

1. Les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés ;
2. La feuille de présence signée ;
3. Le rapport du Gérant à l'assemblée générale ; et
4. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de Co-Gérant, à compter de ce jour :

Monsieur Marc VIDON

Né le 16 décembre 1965 à Boulogne Billancourt (92)

De nationalité française

Demeurant 10 rue de la porte jaune - 92210 Saint-Cloud

Le co-Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Le co-Gérant déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 « *DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX PARTS SOCIALES* » des statuts de la Société en y ajoutant les paragraphes suivants :

« Les associés de la Société conviennent que le résultat dit « exceptionnel » (par dérogation au résultat dit « courant » provenant de l'activité de location des biens immobiliers détenus par la Société), provenant de la vente d'un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) fera l'objet d'une affectation au poste « AUTRES RESERVES ».

Ainsi, et en cas de résultat dit « exceptionnel », les associés de la Société s'engagent à voter favorablement à l'affectation dudit résultat au poste susmentionné.

Corrélativement à ce qui précède, les associés de la Société conviennent que toute(s) distribution(s) du poste « AUTRES RESERVES » sera/ont répartie(s) aux associés de la manière suivante :

- Aux pleins propriétaires des titres de la Société, proportionnellement à la quote-part de capital détenu par chacun d'eux, et*
- Aux nus-propriétaires, proportionnellement à la quote-part de capital détenu par chacun d'eux »*

Le reste de l'article 8 est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Monsieur Raoul VIDON



Monsieur Marc VIDON (*)

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation de mes fonctions de Co-Gérant de la Société »

*Bon pour acceptation de mes fonctions de
Co-Gérant de la Société.*

Marc VIDON